

Étude comparative sur les organes directeurs d'autres institutions spécialisées du système des Nations Unies

1. Par sa résolution 38 C/101, la Conférence générale a mis en place un groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance, les procédures et les méthodes de travail de l'UNESCO. La création de ce groupe de travail avait été recommandée par le Conseil exécutif qui, par sa décision 197 EX/28-44, priait la Directrice générale de présenter au groupe de travail, à sa première réunion, des informations sur la structure des organes directeurs d'autres institutions du système des Nations Unies, y compris des éléments relatifs à leur composition, à leur fonctionnement et à la fréquence de leurs réunions, afin d'établir une comparaison au sein du système.

2. En application de ces décisions, une présentation globale des organes directeurs de cinq des principales institutions spécialisées du système des Nations Unies (UNESCO, OIT, OMS, FAO, ONUDI) est fournie ci-après.

I. Composition

- (a) **Rôle et membres des principaux organes directeurs**
- (b) **Représentation géographique au sein des conseils**
- (c) **Durée des mandats**
- (d) **Type de représentation**

II. Fréquence des réunions

- (a) **Périodicité et durée des sessions des conférences ou des assemblées générales**
- (b) **Périodicité et durée des sessions des conseils exécutifs ou autres conseils**

III. Fonctionnement

- (a) **Langues de travail**
- (b) **Frais de déplacement**
- (c) **Organes subsidiaires**

IV. Réunions intersessions des conseils exécutifs

- (a) **Fréquence**
- (b) **Langues de travail**
- (c) **Frais de déplacement**

Annexe I : Organes subsidiaires

Annexe II : Tableau récapitulatif

I. Composition

(a) Rôle et membres des principaux organes directeurs

3. La plupart des institutions spécialisées des Nations Unies sont dotées de deux principaux organes directeurs. Le premier est un organe de décision rassemblant la totalité des États membres, qui se réunit relativement peu souvent pour adopter le Programme et budget, nommer le chef du Secrétariat, admettre de nouveaux membres au sein de l'Organisation et adopter des politiques, des conventions et des accords.

4. Le second organe directeur est un organe exécutif, à la composition plus limitée, qui rassemble environ un quart ou un tiers de la totalité des États membres et qui se réunit plus fréquemment pour veiller à l'application des décisions et des politiques de l'organe directeur universel et, d'une manière plus générale, pour faciliter le travail de ce dernier.

5. Les fonds et programmes des Nations Unies, qui ne disposent que d'un seul organe exécutif, ne sont pas pris en considération dans le présent document, car leur fonctionnement est différent de celui des institutions spécialisées (ils n'ont par exemple pas d'Acte constitutif et leurs directeurs ne sont pas élus, mais nommés par le Secrétaire général de l'ONU).

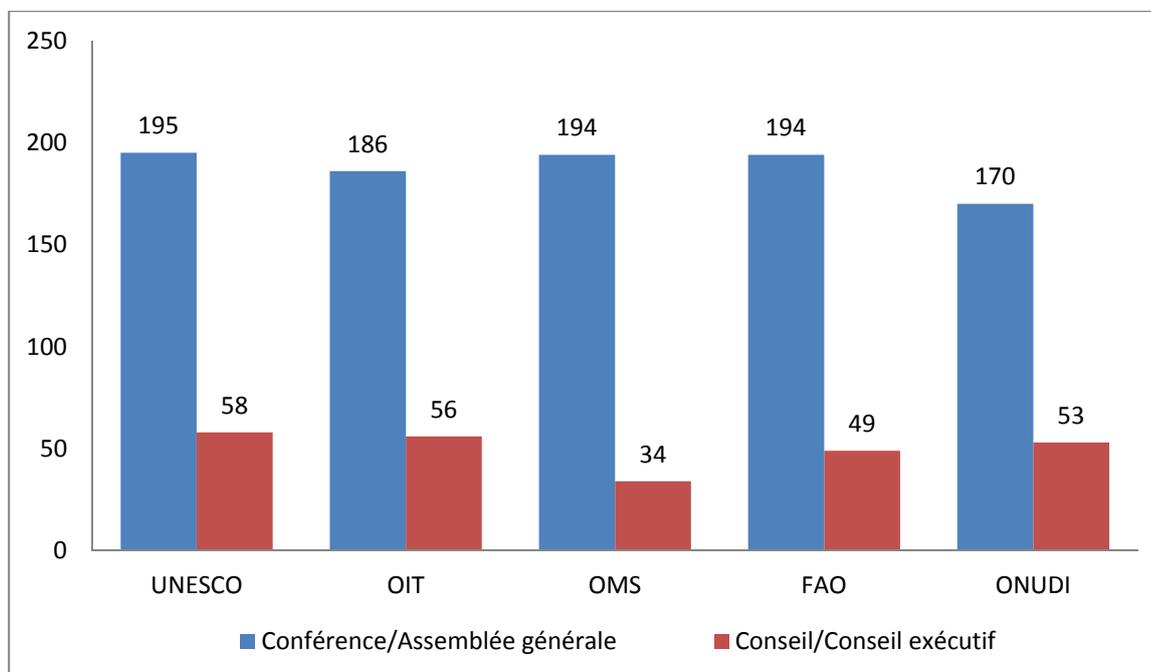


Figure 1 – Institutions spécialisées – Nombre de membres au sein des organes directeurs.

6. Comme l'indique la Figure 1, l'UNESCO est l'institution spécialisée disposant de l'organe exécutif le plus important en taille. Celui de l'OIT compte 56 membres, mais compte tenu de ses modalités particulières de représentation (28 sièges sont réservés aux représentants des gouvernements, 14 aux représentants des employeurs et 14 aux représentants des travailleurs), il ne peut être comparé aux autres organes exécutifs.

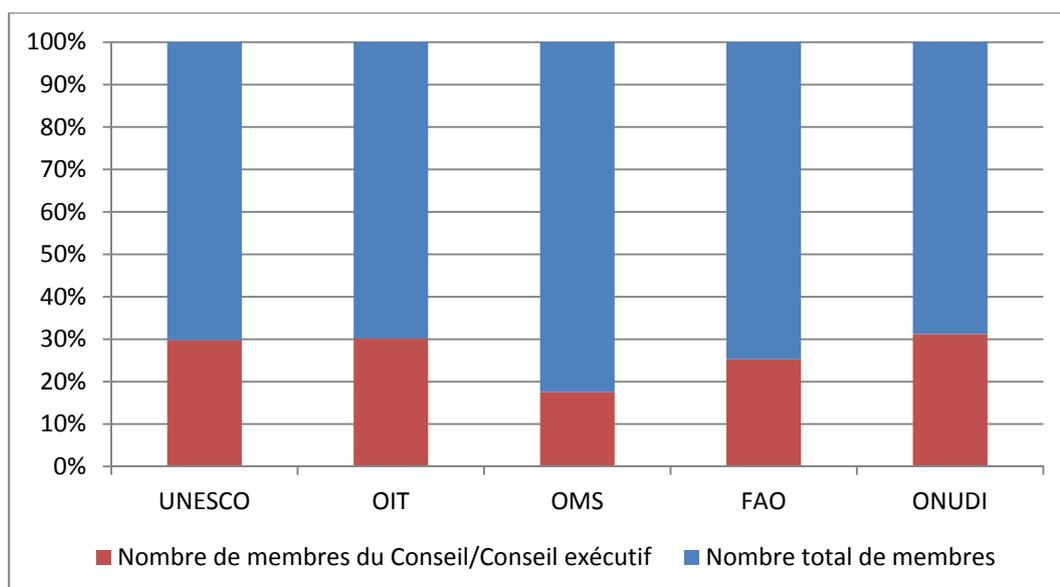
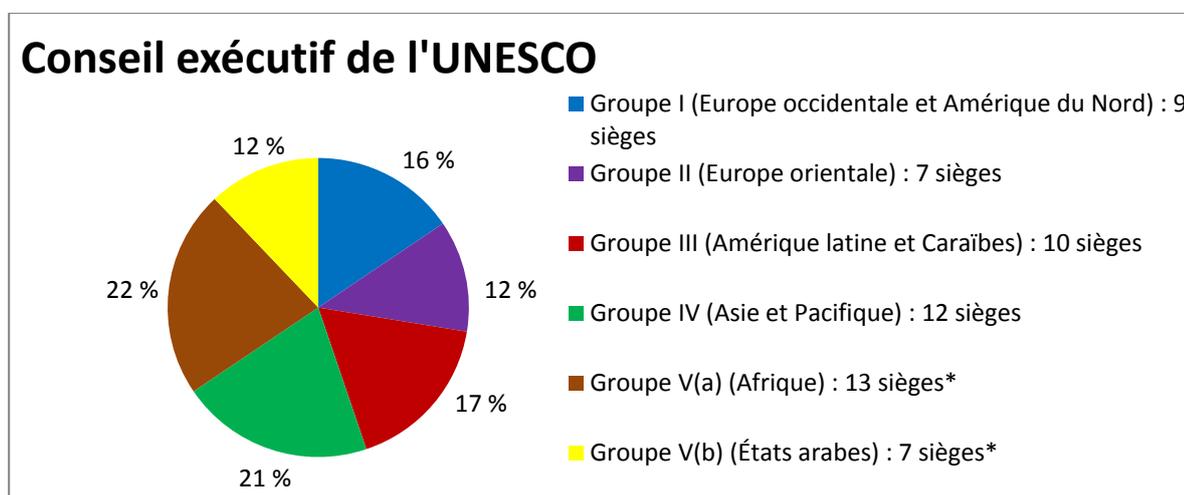


Figure 2 – Institutions spécialisées – Nombre de membres du conseil exécutif en pourcentage du nombre total de membres.

7. Comme l'indique la Figure 2, entre 20 et 30 % de la totalité des membres de la plupart des institutions spécialisées sont représentés au sein de leur conseil exécutif.

(b) Représentation géographique au sein des conseils

8. Chaque organisation compte plusieurs groupes électoraux régionaux qui se réunissent pour tenir des discussions, généralement sur des questions spécifiques abordées au sein des organes intergouvernementaux. Afin d'assurer une représentation équitable des États membres, chaque institution dispose de son propre système d'élection au conseil exécutif. Le nombre de sièges attribués à chaque groupe est indiqué dans les figures ci-après :



* Le groupe V compte 20 sièges au total (1 siège tournant alterne tous les quatre ans entre le groupe V(a) et le groupe V (b)).

Figure 3 – Représentation au Conseil exécutif de l'UNESCO, par groupe électoral.

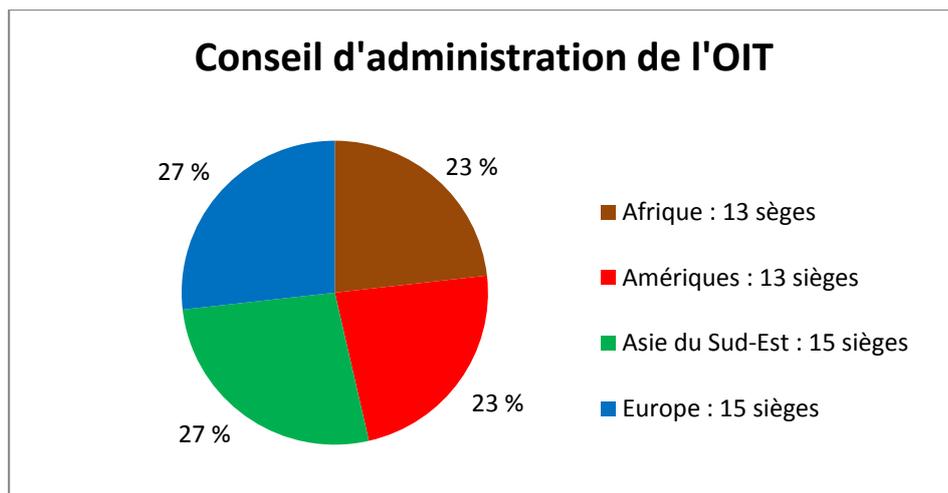


Figure 4 – Représentation au Conseil d'administration de l'OIT, par groupe électoral (sièges gouvernementaux).

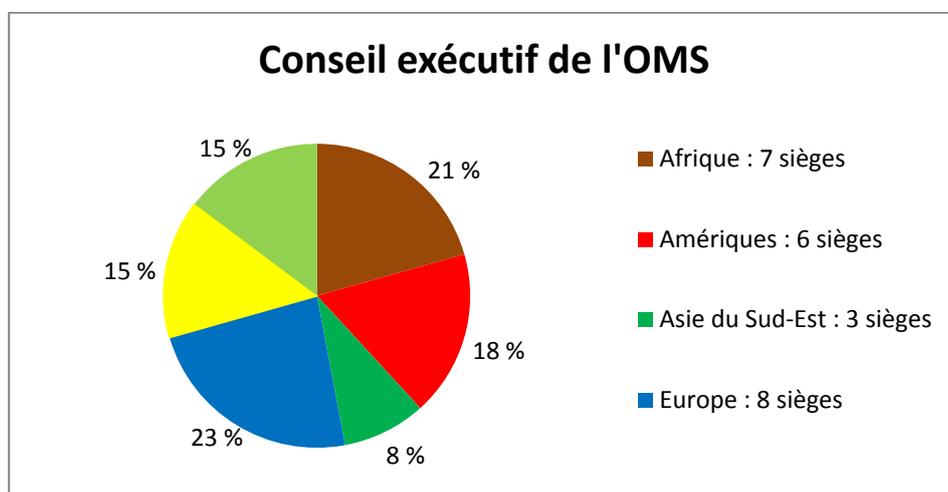


Figure 5 – Représentation au Conseil exécutif de l'OMS, par groupe électoral.

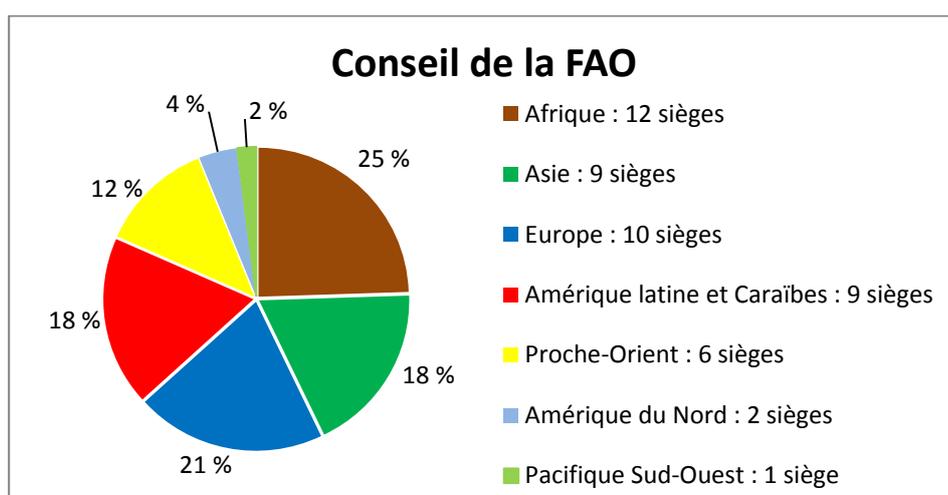


Figure 6 – Représentation au Conseil de la FAO, par groupe électoral.

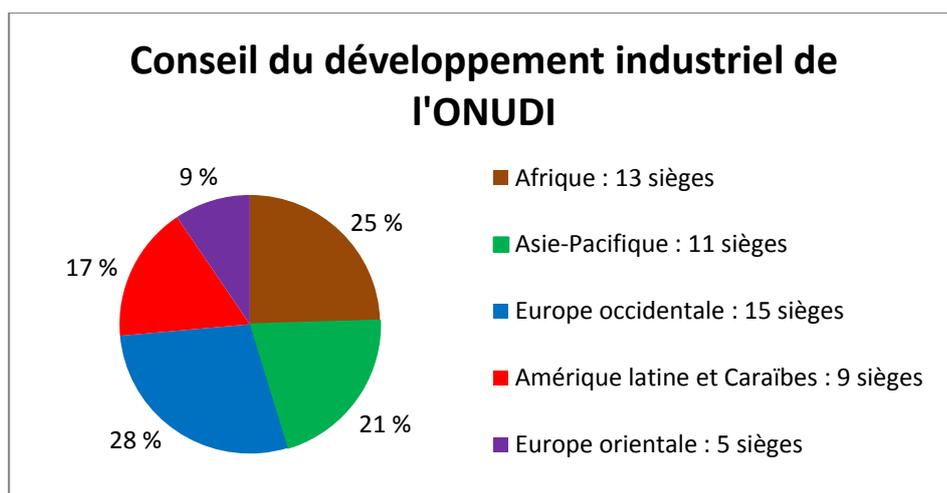


Figure 7 – Représentation au Conseil du développement industriel de l'ONUDI, par groupe électoral.

(c) Durée des mandats

9. Dans la plupart des institutions spécialisées, la durée des mandats est de trois à quatre ans. En général, pour les institutions dont le principal organe directeur se réunit chaque année (comme l'OIT ou l'OMS), la durée des mandats au sein du Conseil est de trois ans. Toutefois, il arrive que certaines institutions, telles que la FAO, dont la Conférence se réunit tous les deux ans, à l'instar de la Conférence générale de l'UNESCO, élisent tout de même leurs membres du Conseil pour un mandat de trois ans.

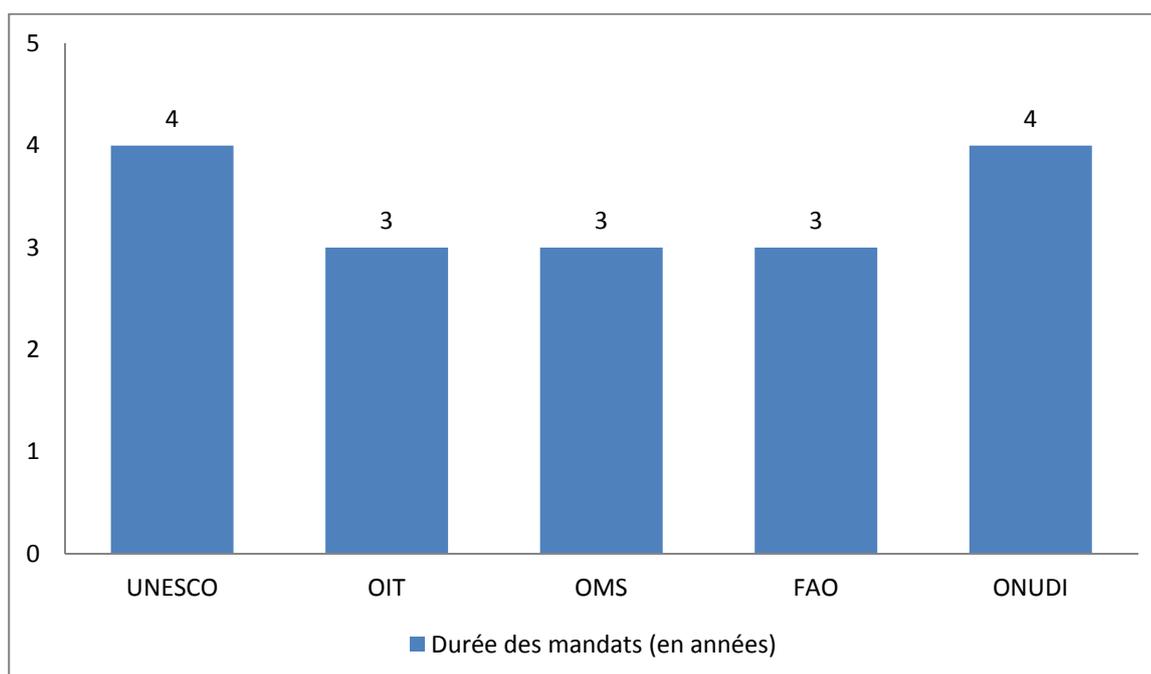


Figure 8 – Institutions spécialisées – Durée des mandats des membres des conseils exécutifs.

(d) Type de représentation

10. Certaines institutions sont dotées d'experts techniques nommés par les États, tandis que d'autres comptent des représentants des gouvernements des États membres. À ce titre, l'Organisation mondiale de la Santé se démarque des autres institutions spécialisées, car sa Constitution prévoit que les délégués « devraient être choisis parmi les personnalités les plus qualifiées par leur compétence technique dans le domaine de la santé ».

Institution spécialisée	Représentation au Conseil
UNESCO	Représentants des gouvernements
OIT	Représentants des gouvernements ¹ (28) + des employeurs (14) + des travailleurs (14)
OMS	Experts techniques ²
FAO	Représentants des gouvernements
ONUDI	Représentants des gouvernements

Figure 9 – Institutions spécialisées – Types de représentation aux conseils.

II. Fréquence des réunions

(a) Périodicité et durée des sessions ordinaires des conférences ou des assemblées générales

11. Comme l'indique la Figure 10, le nombre de sessions des conférences ou des assemblées générales est de un à deux au cours d'un exercice biennal. La Conférence générale de l'UNESCO ne s'est réunie qu'une fois au cours de l'exercice écoulé, mais sa session a duré 13 jours ouvrables et demi.

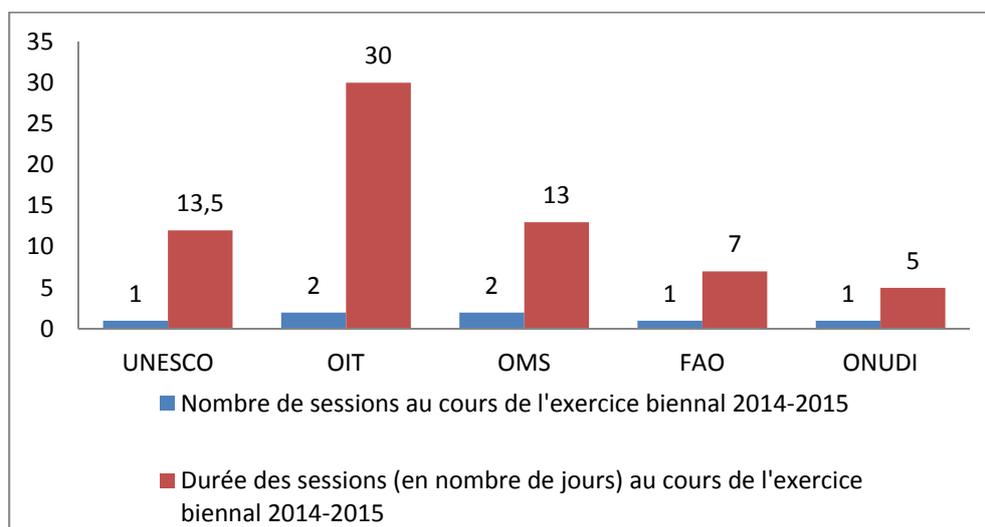


Figure 10 – Institutions spécialisées – Fréquence des sessions ordinaires des conférences ou assemblées générales (2014-2015).

(b) Périodicité et durée des sessions ordinaires des conseils exécutifs ou autres conseils

12. Comme l'indique la Figure 11, le Conseil d'administration de l'OIT tient les sessions les plus longues (56 jours ouvrables au cours de l'exercice biennal écoulé), suivi par le Conseil exécutif de l'UNESCO (46 jours ouvrables au cours de l'exercice biennal écoulé).

¹ Dix des sièges réservés aux représentants des gouvernements sont en permanence occupés par des États « dont l'importance industrielle est la plus considérable » (Allemagne, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Les représentants gouvernementaux sont élus par la Conférence tous les trois ans. Les représentants des employeurs et des travailleurs siègent à titre personnel.

² Chaque expert est désigné par un État membre élu à cette fin par l'Assemblée mondiale de la Santé.

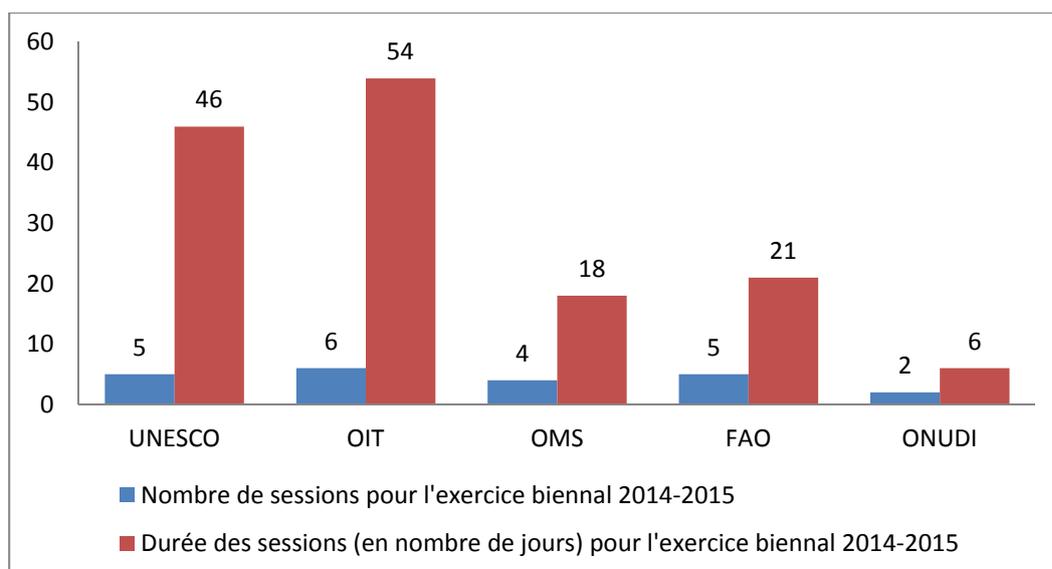


Figure 11 – Institutions spécialisées – Fréquence des sessions ordinaires des conseils exécutifs ou autres conseils (2014-2015).

III. Fonctionnement

(a) Langues de travail

Institution spécialisée	Langue de travail
UNESCO	6 langues
OIT	3 langues (anglais, français et espagnol)
OMS	6 langues
FAO	6 langues
ONUUDI	6 langues

Figure 12 – Institutions spécialisées — Langues de travail.

13. Les six langues de travail des organes directeurs sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

(b) Frais de déplacement pour les sessions ordinaires des conseils

Institution spécialisée	Remboursement des frais de déplacement	Indemnités de subsistance
UNESCO	Oui, mais - seulement pour les PMA et les PEID	Oui, mais - seulement pour les PMA et les PEID
OIT	Oui, mais - seulement pour 28 des 56 membres du Conseil d'administration : représentants des employeurs et des travailleurs, et non pour les représentants gouvernementaux	Oui, mais - seulement pour 28 des 56 membres du Conseil d'administration : représentants des employeurs et des travailleurs, et non pour les représentants gouvernementaux

OMS	Oui	Oui
FAO	Oui	Oui
ONUDI	Non	Non

Figure 13 – Institutions spécialisées – Sessions des conseils exécutifs : paiement des frais de déplacement.

(c) Organes subsidiaires

14. Chaque organe directeur des institutions spécialisées du système des Nations Unies est composé de différents organes subsidiaires, mais aucun schéma n'est identique (voir l'annexe I).

IV. Réunions intersessions des conseils exécutifs

(a) Fréquence

15. Le Conseil exécutif de l'UNESCO a prié son Président, en consultation avec la Directrice générale, d'établir les modalités pratiques nécessaires et d'organiser, à titre expérimental pendant l'exercice biennal 2016-2017, et sans amender le Règlement intérieur, des réunions des membres du Conseil exécutif, en principe six fois par an.

16. L'OMS tient quatre réunions intersessions par an, d'une durée de trois jours chacune. En 2016, six sessions supplémentaires sont prévues, d'une journée chacune. Deux de ces réunions intersessions ont été convoquées par l'Assemblée mondiale de la Santé et ont un caractère officiel. La première d'entre elles porte sur la réforme de la gouvernance et la seconde traite de la collaboration avec les acteurs non étatiques. Pour ces deux réunions, les membres du Conseil peuvent demander au Secrétariat le remboursement de leurs frais de déplacement ainsi qu'une indemnité de subsistance. L'Organisation assure également la pleine interprétation des réunions. Toutefois, pour toutes les autres réunions intersessions, les frais de déplacement et le coût de l'interprétation sont à la charge des délégations, et les réunions se déroulent généralement en anglais.

17. La FAO organise des réunions intersessions informelles. Étant donné que le Président du Conseil réside à Rome et dispose d'un bureau permanent au Siège de la FAO, des réunions informelles d'une durée de trois heures y sont organisées avec les présidents et vice-présidents des sept groupes régionaux.

18. L'OIT et l'ONUDI n'organisent pas de réunions intersessions.

(b) Langues de travail

19. Les réunions intersessions de l'UNESCO sont organisées à titre expérimental et, le Conseil exécutif ayant décidé de ne pas amender son Règlement intérieur, celles-ci se dérouleront dans les six langues de travail de l'Organisation.

20. À l'OMS, les six langues de travail sont utilisées pour les deux réunions intersessions officielles. Les autres réunions intersessions se déroulent généralement en anglais.

21. Les réunions intersessions informelles de la FAO se déroulent en anglais.

(c) Frais de déplacement

Institution spécialisée	Remboursement des frais de déplacement	Indemnité de subsistance
UNESCO	Selon les règles en vigueur	Selon les règles en vigueur
OIT	sans objet	sans objet

OMS	Oui, mais <ul style="list-style-type: none"> - seulement pour les deux réunions intersessions officielles - seulement pour les PMA - à la demande de l'État membre 	Oui, mais <ul style="list-style-type: none"> - seulement pour les deux réunions intersessions officielles - seulement pour les PMA - à la demande de l'État membre
FAO	Non	Non
ONUDI	sans objet	sans objet

Figure 14 – Institutions spécialisées – Réunions intersessions des conseils : paiement des frais de déplacement.

ANNEXE I

Organes subsidiaires

UNESCO

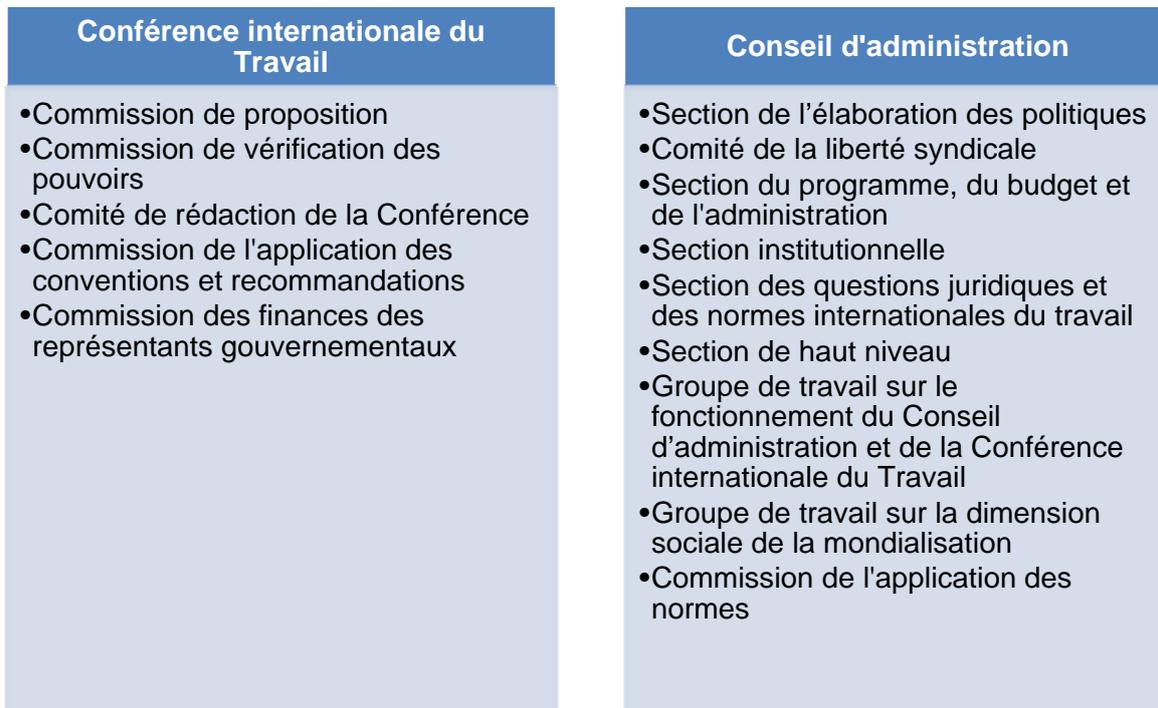
Conférence générale

- **Commissions :**
- Commission ED (Éducation)
- Commission SC (Sciences exactes et naturelles)
- Commission SHS (Sciences sociales et humaines)
- Commission CLT (Culture)
- Commission CI (Communication et information)
- Commission APX (Finances, administration et questions générales, soutien du programme et relations extérieures)
- **Comités :**
- Bureau de la Conférence (BUR)
- Comité de vérification des pouvoirs (CRE)
- Comité juridique (LEG)
- Comité des candidatures (NOM)
- Comité du Siège (HQC)

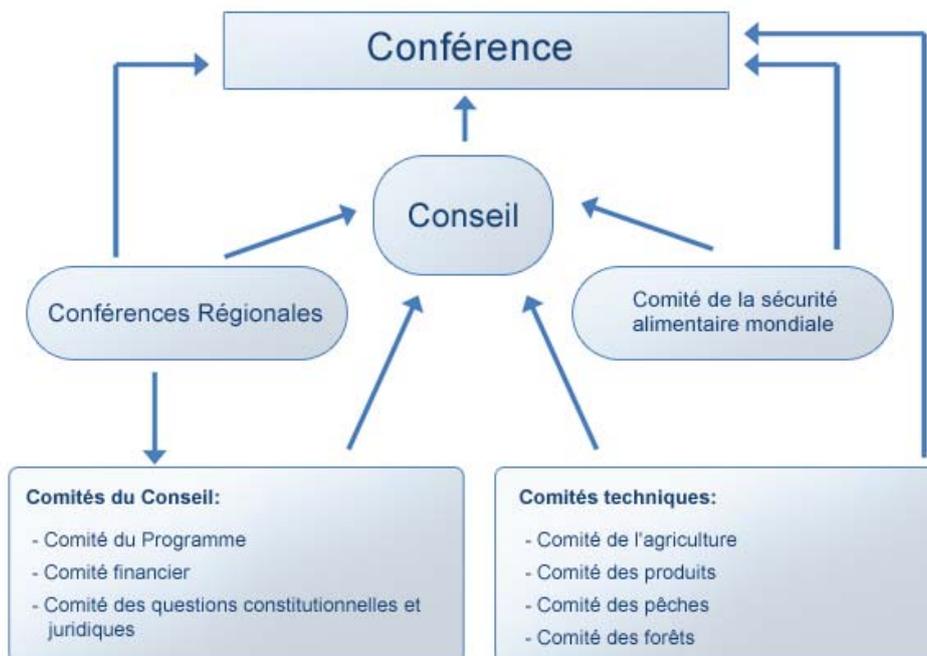
Conseil exécutif

- **Commissions :**
- Commission du programme et des relations extérieures (PX)
- Commission financière et administrative (FA)
- **Comités :**
- Comité spécial (SP)
- Comité sur les conventions et recommandations (CR)
- Comité sur les partenaires non gouvernementaux (NGP)

OIT



FAO



OMS

Assemblée mondiale de la Santé

- Commission A - Questions de programme et de budget
- Commission B - Questions administratives, financières et juridiques
- Bureau
- Comité de vérification des pouvoirs

Conseil exécutif

- Comité de l'administration, du budget et des finances (composé de 14 membres, soit deux pour chaque région, choisis parmi les membres du Conseil exécutif, ainsi que du Président et du Vice-Président du Conseil. Il peut agir au nom du Conseil exécutif pour examiner certaines questions, émettre des avis, mais également formuler des observations ou des recommandations directement à l'attention de l'Assemblée mondiale de la Santé. Il se réunit avant la plénière).
- Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (se réunit pendant la plénière)
- Comité des ONG

ONUDI

Conférence générale

- Bureau
- Grande Commission
- Comité de rédaction
- Commission de vérification des pouvoirs

Conseil du développement industriel

- Il s'agit d'un organe subsidiaire de la Conférence générale chargé d'aider le Conseil à établir et examiner le programme de travail et le budget, ainsi qu'à étudier d'autres questions financières.

ANNEXE II

Tableau récapitulatif

Organisation	Organes directeurs	Nombre de membres	Fréquence des sessions ordinaires	Réunions intersessions
UNESCO <i>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</i>	Conférence générale (<i>General Conference</i>)	195 (et 10 Membres associés)	Une fois tous les deux ans	Oui
	Conseil exécutif (<i>Executive Board</i>)	58	Au moins quatre fois au cours d'un exercice biennal	
OIT <i>Organisation internationale du Travail</i>	Conférence internationale du Travail (<i>International Labour Conference</i>)	186	Une fois par an	Non
	Conseil d'administration (<i>Governing Body</i>)	56 (et 66 membres adjoints)	Trois fois par an	
FAO <i>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</i>	Conférence (<i>Conference</i>)	194 (et 2 membres associés)	Une fois tous les deux ans	Oui
	Conseil (<i>Council</i>)	49	Cinq sessions au cours d'un exercice biennal	
OMS <i>Organisation mondiale de la Santé</i>	Assemblée mondiale de la Santé (<i>World Health Assembly</i>)	194	Une fois par an	Oui
	Conseil exécutif (<i>Executive Board</i>)	34	Deux fois par an (une session complète et une session d'une demi-journée)	
ONUDI <i>Organisation des Nations Unies pour le développement industriel</i>	Conférence générale (<i>General Conference</i>)	170	Une fois tous les deux ans	Non
	Conseil du développement industriel (<i>Industrial Development Board</i>)	53	Une fois par an	